Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_094-DE

MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Nathalie GAVEL Caroline LAMOUILLE - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD – Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Absents – Excusés : Samuel DURET - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN – Christelle MICHELIN

Pouvoirs : 2
Samuel DURET a donné pouvoir à Célia DERONZIER
Marie-Cécile HUO a donné pouvoir à Nathalie ERAZMUS

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Nathalie BONNIN

DEL N° 2026-094 – DOMAINE – PATRIMOINE – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE RUE DE BOISY : APPROBATION

Exposé de Christophe SIBILLE, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L1111-1,

Considérant que la SCI CADOCA est propriétaire d'un lot (n°4) en copropriété dans le bâtiment sis 197 Rue de Boisy, cadastré section F n°2712-2713,

Considérant le souhait de vendre ce bien par le représentant de la SCI CADOCA, ainsi qu'une bande de terrain hors copropriété, mais proche du bâtiment, cadastré section F n°842,

Considérant que l'unique autre copropriétaire dans ce bâtiment est la Commune de Groisy,

Considérant que le bâti dans ce secteur est vieillissant et pourrait faire l'objet d'une opération de revalorisation à long terme,

Considérant que le représentant de la SCI CADOCA a accepté de vendre ces biens à hauteur de 245 000 €,

Considérant que la Commune de Groisy souhaite solliciter l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) pour faire porter le bien,

Vu l'avis des domaines en date du 26 juin 2026,

Vu la promesse de vente signée par le représentant de la SCI CADOCA 6 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_094-DE

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n°842,
- approuve l'acquisition du lot n°4 au sein de la copropriété sise section F n°2712-2713,
- approuve le prix de vente de 245 000 €,
- approuve la sollicitation de l'EPF74 pour le portage de ces biens,
- dit que les crédits afférents à la mise en œuvre de l'acquisition seront inscrits au budget principal 2027,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,
Nathalie BONNIN

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)

Le Maire,
Christophe SIBILLE

Acte certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le : 16/10/2026
Publié le : 16/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)